



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16604
6 juin 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

JUN 7 1984

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 6 JUIN 1984, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, et pour protester contre l'autorisation de procéder à de nouvelles agressions que le Conseil de sécurité a accordée à l'Iraq dans sa récente résolution 552 (1984), j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les faits tragiques suivants : le mardi 5 juin 1984, à 10 h 30 heure locale, l'aviation militaire iraquienne a bombardé quatre secteurs différents de la ville de Baneh. Ces bombardements étaient dirigés contre des civils innocents qui manifestaient dans les rues pour célébrer le 15 Khordad. On ne connaît pas encore le nombre exact des victimes, mais les rapports les plus récents font état de plus de 400 martyrs et de plus de 200 blessés parmi les civils. En raison de l'ampleur du crime horrible perpétré par les Iraquiens, le 6 juin a été décrété une journée de deuil national par le gouvernement.

Des crimes d'une ampleur plus ou moins analogue ont été commis à maintes reprises dans le passé par les dirigeants baassistes de l'Iraq contre la population civile iranienne et, comme vous le savez, la réaction du Conseil de sécurité s'est limitée à un silence irresponsable, à un acquiescement complice et à de déplorables résolutions unilatérales qui ont fourni à l'ennemi coupable le moyen de déguiser ses agressions et ses crimes passés et de justifier les crimes et les agressions qu'il entend perpétrer à l'avenir. Cette apathie du Conseil de sécurité est due au fait que les mêmes suppôts de l'arrogance mondiale qui n'ont cessé d'alimenter la machine de guerre du président Saddam grâce à leur aide militaire, financière et leurs services de renseignements, sont aussi parvenus à paralyser si bien l'organisme international qu'il s'est trouvé absolument incapable de s'acquitter des obligations qui lui incombent, face à l'invasion par l'Iraq de la République islamique d'Iran et aux crimes de guerre perpétrés contre notre peuple depuis près de quatre ans.

Etant donné l'insensibilité irresponsable du Conseil de sécurité, son acception tacite des crimes iraqiens contre le peuple musulman d'Iran et les résolutions déplorables qu'il a adoptées, le récent massacre de civils innocents à Baneh par les dirigeants baassistes iraqiens ne causera peut-être pas la moindre gêne à l'organisme international. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran n'a pas d'autre choix que de prendre les mesures qui s'imposent pour ne pas laisser impunis les crimes odieux commis par les dirigeants baassistes de Bagdad contre la population civile innocente de Baneh.

Toutefois, si le Conseil de sécurité n'entreprend pas immédiatement de s'acquitter de ses obligations en ce qui concerne le bombardement de Baneh, il devra une fois de plus partager la responsabilité des crimes que les dirigeants baassistes d'Iraq ont commis sous son patronage.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Said RAJAIE KHORASSANI
